

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal réuni le mercredi 9 septembre 2020 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Éric FRÉMY, Maire.

14 conseillers municipaux sont présents.

Absent excusé : 1

Secrétaire de séance : Jacques VOISIN

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :

- Participation financière de l'APE pour l'achat du circuit bille.
- Désignation représentants pour l'association des Villages de Charme
- CCVHA – Convention Marché assurance et nettoyage vitrerie
- Projet Abbaye
- Redevance Occupation du domaine Public par ORANGE
- Versement Subventions 2020
- Règlement de l'Accueil Périscolaire et de la Restauration Scolaire
- Validation Projet Éducatif
- Site internet
- Bail dépendance grange du Ponceau à M. Barkallah Saïd
- Décisions du Maire
- Commissions
- Questions diverses.

Lecture, adoption à l'unanimité et signature du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 24 juin 2020.

PARTICIPATION FINANCIERE DE L'APE POUR L'ACHAT DU CIRCUIT BILLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association des Parents d'Elèves de l'école Éric Tabarly a demandé l'achat d'un circuit à billes pour la cour de l'école, pour la rentrée scolaire.

L'APE a proposé de participer à hauteur de 1 500 € pour aider la commune à réaliser cet achat.

La commande a été effectuée cet été pour que les enfants puissent découvrir leur nouveau jeu pour la rentrée du 01 septembre. Le circuit à billes a été commandé chez EDEN COM pour un montant de 2 634 € TTC.

Après cet exposé et délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la participation financière de 1 500 € de l'APE.

DÉSIGNATION REPRÉSENTANTS POUR L'ASSOCIATION DES VILLAGES DE CHARME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux élections municipales qui ont eu lieu, il faut nommer 3 représentants pour l'Association des Villages de Charme.

Après discussions, le Conseil Municipal désigne les représentants suivants :

- Christelle LAHAYE
- Catherine LE JALLÉ
- Céline LEROY

CONVENTION MARCHÉ ASSURANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Commande Publique ;

VU l'avis favorable du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT que dans l'objectif commun de recherche d'efficience et d'un meilleur effet volume, un mouvement de coopération s'est amorcé entre la Communauté des Communes des Vallées du Haut Anjou et les communes adhérentes au Schéma de Mutualisation de la Communauté de communes;

CONSIDÉRANT la convention de groupement qui avait été établie en 2016 pour la mise en place d'une procédure commune pour la négociation des contrats d'assurances de la Communauté de communes et les communes mutualisées ;

CONSIDÉRANT que les communes mutualisées confirment ici leur souhait de continuer à simplifier les procédures par une consultation globale et ainsi dégager des économies d'échelle, les parties conviennent de reconstituer un groupement de commandes.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :

Le Conseil municipal :

- Accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes tel que joint à la présente délibération.
- Décide l'adhésion de la commune au groupement de commandes constitué pour la mise en œuvre de la procédure de renégociation des contrats d'assurances sur les domaines suivants :
 - Dommage aux biens et risques annexes
 - Responsabilité civile et risques annexes
 - Flotte automobile et risques annexes
 - Protection juridique et risques annexes
 - Risques statutaires
- Autorise la signature de ladite convention ainsi que de ses éventuels avenants.
- Autorise le Président de la Communauté des Communes des Vallées du Haut Anjou à signer, pour le compte de la commune, toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la consultation faisant suite à la convention de groupement de commandes ci-dessus désignée, comprenant les besoins propres de la commune.
- Autorise la relance d'une procédure en cas d'infructuosité.

CONVENTION MARCHÉ NETTOYAGE VITRERIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Commande Publique ;

VU la décision du Président en date du 22 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT que dans l'objectif commun de recherche d'efficience et d'un meilleur effet volume, un mouvement de coopération s'est amorcé entre la Communauté des Communes des Vallées du Haut Anjou et les communes adhérentes au Schéma de Mutualisation de la Communauté de communes;

CONSIDÉRANT la convention de groupement pour les prestations de nettoyage de la vitrerie des bâtiments la Communauté de communes et les communes mutualisées ;

CONSIDÉRANT que les communes mutualisées confirment ici leur souhait de continuer à simplifier les procédures par une consultation globale et ainsi dégager des économies d'échelle, les parties conviennent de reconstituer un groupement de commandes.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :

Le Conseil municipal :

- Accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes tel que joint à la présente délibération.
- Décide l'adhésion de la commune au groupement de commandes constitué pour la mise en œuvre de la procédure sur les prestations **de nettoyage de la vitrerie des bâtiments.**

- Autorise la signature de ladite convention ainsi que de ses éventuels avenants.
- Autorise le Président de la Communauté des Communes des Vallées du Haut Anjou à signer, pour le compte de la commune, toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la consultation faisant suite à la convention de groupement de commandes ci-dessus désignée, comprenant les besoins propres de la commune.
- Autorise la relance d'une procédure en cas d'infructuosité.

PROJET ABBAYE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bâtiment du Prieuré est toujours en vente. Un courrier a été transmis cet été au notaire pour l'informer que la commune était intéressée avec un autre acheteur.

Maintenant, il faudrait décider si la commune se porte acquéreur.

Après discussions et délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'acquérir l'ensemble du Prieuré conjointement avec un autre acquéreur.
- Donne l'autorisation à Monsieur le Maire de négocier le prix d'achat avec les propriétaires sans dépasser le prix de vente actuel.
- Donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer tous les documents si afférents.

REDEVANCE ANNUELLE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER PAR ORANGE

Après exposé et délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le montant de la redevance annuelle d'occupation du domaine public routier à verser par Orange et qui se décompose

Patrimoine total occupant le domaine public routier géré par : Mairie de Thorigné d'Anjou

réf : LRT/PV/2020/49588/Mairie de Thorigné d'Anjou

Date : 04/08/2020

Patrimoine total hors emprise du domaine autoroutier								
Liste des communes	Artère aérienne (km)	Artère en sous-sol (km)		Emprise au sol (m ²)			Pylône (m ²)	Antenne (m ²)
		Conduite	Câble enterré	Cabine	Armoire	Borne haut-débit		
THORIGNE D'ANJOU	15,970	5,682	0,000	0,00	0,50	0,00	0,00	0,00
Sous total	15,970	5,682	0,000	0,00	0,50	0,00	0,00	0,00
Total	15,970	5,682			0,50		0,00	0,00

Type d'implantation	Patrimoine	Montant de base 2006	Montant Actualisé	
Artères aériennes	15,970	40,000	55,54	886,97 €
Artères en sous-sol	5,682	30,000	41,66	236,71 €
Emprise au sol	0,500	20,000	27,77	13,89 €
				1 137,57 €

Indice 2020 1,38853

TOTAL REDEVANCE 2020

1 137,57 €

VERSEMENT SUBVENTIONS 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le versement des subventions 2020 n'ont pas encore été effectuées.

Avec la crise sanitaire que nous subissons, des manifestations ont été annulées.

Afin de pouvoir maîtriser au mieux nos dépenses imprévues liées au COVID 19, il serait peut-être souhaitable de revoir le tableau des subventions votées le 2 mars 2020.

Après discussions, le Conseil Municipal valide à l'unanimité, le tableau suivant pour le versement des subventions et fournitures scolaires à verser aux associations et écoles pour 2020.

SUBVENTIONS 2020 THORIGNE D'ANJOU	2020
6574	
Prêt gratuit des salles communales aux associations de Thorigné	
Comité des Fêtes - Thorigné d'Anjou (feux d'artifices 2019)	-1 000,00 €
Comité des Fêtes - Thorigné d'Anjou (location local stockage)	350,00 €
Comité des Fêtes - Thorigné d'Anjou (feux d'artifices 2020)	0,00 €
A.C.C.P.G. (Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre) - Thorigné d'Anjou	50,00 €
Association protection végétaux - Thorigné d'Anjou (groupement défense des cultures)	390,00 €
Mémoire de Thorigné	50,00 €
Club des Retraités - Thorigné d'Anjou	50,00 €
Anjou Baconne Football Club	600,00 €
Anjou Baconne Football Club (demande exceptionnelle)	250,00 €
ADIL - Thorigné d'Anjou	50,00 €
Clés d'Asie	50,00 €
Association des Amis de l'Eglise - Thorigné d'Anjou	50,00 €
Ass° Art Théâtre - Thorigné d'Anjou	50,00 €
Les Signaleurs 49	50,00 €
Les Signaleurs 49 (championnat handi-sport 2020)	0,00 €
Association parents élèves Ecole Eric Tabarly - Thorigné d'Anjou	50,00 €
Ecole Pub Thorigné (transp; scolaires) en 2020 : 3 classes x 220€	0,00 €
Ecole Pub Thorigné (classe découverte) en 2020 : 75 élèves x 50€	0,00 €
Coopérative Ecole Eric Tabarly - Thorigné d'Anjou	50,00 €
Cantine écoles privées Le Lion d'A - en 2020: 39 enf x 10,40 €	405,60 €
Fonctionnement écoles privées - Le Lion d'Angers	500,00 €
Jeanne Delanoue Lycée Privé apprentissage	15,50 €
MFR CHALONNES	15,50 €
MFR SEGRE	31,00 €
MFR LES SOURCES	15,50 €
MFR CRAON	15,50 €
CCAS Le Lion d'Angers	250,00 €
ADMR Le Lion d'Angers	750,60 €
Les Restos du Cœur	21,00 €
J.S.P. Les Lions Sceaux	50,00 €
Destruction nids de frelons asiatiques (50 % de la facture)	450,00 €
TOTAL	4 610,20 €
SUBVENTIONS 2020 COMPLEMENTAIRE	
6574	
Don du sang le Lion / Montreuil	50,00 €
Association Graine d'éveil	50,00 €
Ecole Sainte Claire classe découverte	0,00 €
Total	100,00 €
total final des subventions	4 710,20 €
6067	
FOURNITURES SCOLAIRES	
Ecole publique Eric Tabarly - Thorigné d'Anjou en 2020 : 152 enf x 34,50	5 244,00 €
Ecole primaire privée - Le Lion d'Angers en 2020 : 8 enf x 34,50 €	276,00 €
TOTAL	5 520,00 €

REGLEMENT DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DE LA RESTAURATION SCOLAIRE 2020 / 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a lieu de valider le règlement intérieur de l'Accueil Périscolaire et de la Restauration scolaire.

Après exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le règlement intérieur de l'Accueil Périscolaire et de la Restauration scolaire.

VALIDATION PROJET EDUCATIF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a lieu de valider le projet éducatif élaboré par la commission Enfance Jeunesse.

Après exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le projet éducatif.

SITE INTERNET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CCVHA met en place pour les communes qui le souhaite la création et la refonte des sites internet.

Ce projet avait été lancé en 2018 mais n'avait pas abouti.

La commune doit dire maintenant si elle souhaite intégrer le projet.

Après exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'intégrer le projet de création et de la refonte des sites internet

BAIL POUR LE LOCAL DE LA GRANGE DU PONCEAU A MONSIEUR BARKALLAH

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Barkallah Saïd a demandé de louer le local de la Grange du Ponceau pour stocker son matériel.

Il y a lieu de lui faire un bail pour cette location et de définir un tarif mensuel.

Après exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Louer le local à compter du 01/08/2020 à Monsieur Barkallah Saïd pour un loyer mensuel de 50 € TTC pour une durée d'1 an renouvelable par tacite reconduction.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette location.

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire présente les devis d'investissement qu'il a validé:

- Circuit à billes pour 2 195 € HT soit 2 634 € TTC
- 7 tables et casiers pour l'école pour 778,75 € HT soit 934,50 € TTC
- Remplacements matériels volés à l'atelier pour 3 731,01 € HT soit 4 477,21 € TTC

(L'assurance a effectué un remboursement pour le sinistre du cambriolage de l'atelier pour un montant de 1 292,34 €)

COMMISSION VOIRIE

Les travaux de la rue de la Harderie ont démarré le 17 août comme prévu. Les canalisations sont posées, l'analyse de la qualité de l'eau est en cours.

Les travaux de la rue du Ponceau seront effectués après la réunion publique faite avec les riverains de la rue.

Un devis pour de l'éco pâturage autour de la station d'épuration a été demandé afin d'en faciliter l'entretien.

Le curage de la mare de la Rabonnière va être effectué.

Un avenant avec le SISTO a été signé pour un 3^{ème} site de tri sélectif provisoire au niveau de la Place du Ponceau.

La CCVHA est en attente du retour de leur demande auprès des services de la préfecture pour prendre la compétence élagage pour faciliter la mise en place de la fibre.

L'antenne Orange devait être mise en service courant octobre.

Les travaux de la première tranche étant terminés, une réunion de réception est prévue le 22 septembre.

COMMISSION BATIMENTS

Le SIEMML a effectué un audit énergétique sur les bâtiments, il en ressort que l'école est en surconsommation. La programmation du chauffage a été revue et les consommations vont être suivies jusqu'aux vacances de Noël.

Le sol du dortoir de l'école est abimé, des devis sont en cours pour la réfection.

Il faut prévoir le remplacement des ampoules du bâtiment de l'école par des LEDS ainsi que la mise en place de minuterie dans les sanitaires des primaires car les enfants oubli d'éteindre les lumières.

Les futurs chauffe-eaux du stade seront isolés afin d'éviter des surconsommations énergétiques.

Une démonstration de vidéo surveillance est prévu sur la commune.

Des devis ont été demandé pour prévoir une dératisation annuelle sur la commune, suite au signalement de rats vu dans le secteur de l'école et l'étang.

La réfection des pontons est toujours en cours.

Un problème de canalisation sur la route départementale vers le lieu-dit « Chauvon » a été signalé. La commune a contacté le Département pour qu'il puisse intervenir.

COMMISSION ENFANCE JEUNESSE

Le dispositif argent de poche a très bien fonctionné, 9 jeunes ont participé sur 5 semaines.

L'espace jeunesse a accueilli 18 jeunes cet été. Depuis la rentrée, il est ouvert les mercredis après-midi et les vendredis à partir de 17h.

La rentrée scolaire de l'école Éric Tabarly s'est très bien passée, l'effectif est de 156 élèves répartis sur 6 classes.

Il reste le conseil des jeunes à mettre en place.

COMMISSION COMMUNICATION

La parution du prochain Mag est prévu mi-octobre.

Une réunion est prévue pour relancer le comité des fêtes.

Devis en cours pour les illuminations de Noël.

Présentation du programme de la journée du 20 septembre.

Une rencontre avec les Professionnels de la commune est prévue courant octobre.

COMMISSION PERSONNEL

L'agent actuel en CDD a été renouvelé pour l'année scolaire.

La rencontre entre le personnel et les élus reste à fixer, à cause du COVID elle n'a pas pu encore avoir lieu.

COMMISSION FINANCES

Une réunion finances est prévu fin septembre.

3 terrains sont à vendre, mais il reste à définir leur prix de vente.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019 DE LA CCVHA

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité 2019 de la CCVHA.

Après présentation, le Conseil Municipal approuve le rapport d'activité 2019 de la CCVHA.

QUESTIONS DIVERSES

Présentation des devis pour les bureaux du secrétariat et de la salle du Conseil. Approbation du projet pour l'aménagement de l'accueil et le bureau annexe.

Présentation du devis pour l'imprimante du bureau des élus, approbation pour une location.

Présentation du planning des conseils et commissions, d'octobre 2020 à juillet 2021.

Présentation du tableau des permanences des élus en mairie de septembre 2020 à juillet 2021.

Céline LEROY demande la politique sociale qui pourrait être mise en place sur la commune. Sujet à voir au prochain conseil si possible et certainement créer une commission action sociale.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 14 OCTOBRE 2020

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL 23H30